

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 25 mars 2024

Date de convocation : 23 février 2024	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 2 avril 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2024-08**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme S du FACÉ 2022 (solde, programmes ER 2022 et ER 2023)**

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT-CINQ du mois de MARS, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 février 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme S du FACÉ 2022 (SN / sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 723 750 euros (HT).

En outre, le 3 avril 2023, le Comité avait autorisé le Bureau à engager dans le programme ER 2023 des dépenses de crédits du sous-programme S du FACÉ de l'année 2022 qui n'auraient pu être consommés sur le programme ER 2022, dans une limite de 150 000 euros de dépenses (HT).

Les 23 janvier et 12 juillet 2023, le Bureau avait affecté deux parts du montant de travaux permis par la dotation 2022 du sous-programme S du FACÉ, soit 428 600 et 99 400 euros (HT), à deux tranches composées des 20 opérations et 8 opérations, respectivement, dans le programme ER 2022.

M. le Président propose au Bureau d'affecter le solde de ce programme à une troisième tranche composée des 5 et 8 opérations suivantes dans les programmes ER 2022 et ER 2023, respectivement, pour un montant total de 195 750 euros (HT) :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER077-1013	Cercoux	Coquilleau	11 500
ER077-1014	Cercoux	Le Moulin Neuf	7 800
ER077-1016	Cercoux	Les Potiers	6 200
ER302-1004	Romegoux	La Grange	12 300
ER436-1004	Taillebourg	Chemin des Champs Rouges	10 300
Total			48 100

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER012-1004	Annezay	Le Château	19 800
ER077-1019	Cercoux	Levrault	12 500
ER110-1017	Clérac	La Gelie	10 900
ER120-1019	Corme-Royal	Beaulieu	19 500
ER314-1004	Saint-Césaire	Les Saunières	28 000
ER314-1005	Saint-Césaire	Chez Sorain	32 950
ER377-1003	St-Ouen-la-Thène	Chez Guignard	14 100
ER394-1005	St-Saturnin-du-Bois	Rue de la Distillerie	9 900
Total			147 650



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*